

<p>1 – ACCUEIL/INFORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact du candidat avec ISE – Information sur le dispositif de VAE général et la procédure spécifique à ISE, • Premier entretien avec le candidat sur le parcours, le projet, la demande et la cohérence de la démarche du candidat. Examen de la faisabilité de la démarche, prise en compte de l'expérience professionnelle cumulée en rapport direct avec la certification visée, informations sur les taux de performance de la VAE • Remise au candidat d'un Livret I VAE à renseigner – délai conseillé : 2 semaines
<p>2 – PRE-DOSSIER LIVRET 1 (recevabilité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du Livret I VAE du candidat complété, • Avis donné au candidat par le Service pédagogique de ISE sur la recevabilité de sa demande en tenant compte des critères d'expérience requis, • Si la demande est non recevable, une réorientation peut être proposée au candidat, par exemple vers la formation continue.
<p>3 – REUNION D'INFORMATION DOSSIER VAE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation du candidat ayant un Livret I VAE recevable à une réunion d'information individuelle ou collective, • Remise du dossier VAE avec explications - délai conseillé : 6 mois
<p>4 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE VALIDATION LIVRET 2 ET ACCOMPAGNEMENT</p>	<p>Le dossier de VAE devra contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les éléments nécessaires à son étude (CV, lettre de motivation, description du projet professionnel, photocopies des diplômes et certifications, photocopies des attestations de formation, ...) • le portefeuille de preuves : tout document permettant d'étayer l'expérience acquise dans les différentes activités salariées, non salariées ou bénévoles par le candidat et de prouver sa compétence (comptes-rendus, rapports, témoignages, certifications de compétences, réalisations diverses...) • l'état des expériences avec une description détaillée des différentes étapes de la carrière professionnelle et personnelle <p>Le candidat peut se faire accompagner par l'organisme de son choix pour la constitution de son dossier, cette démarche est facultative.</p>
<p>5 – DEPOT DU DOSSIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois le dossier constitué, le candidat doit le remettre à ISE • Tout dossier incomplet ou rendu hors délais n'est pas étudié par le Jury
<p>6 – JURY DE VALIDATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le candidat est ensuite convoqué pour un entretien avec le Jury pour vérifier les éléments constitutifs du dossier. • Le jury apprécie les compétences décrites dans le dossier. Composition du jury 3 personnes : 1 professionnel, 1 intervenant professionnel de l'ISE, 1 membre de la direction de l'ISE. L'accompagnateur VAE ne peut être membre du jury. • Le jury remet ses conclusions par écrit au Directeur de l'ISE qui informe le candidat par écrit de la décision. Le jury national ISE entérinera cette décision et procédera à la réalisation du parchemin.

7 – COUT DE LA DEMARCHE	<ul style="list-style-type: none">• Etude de la recevabilité du pré-dossier : Gratuit• Etude du dossier et Jury de validation : 800€• Accompagnement optionnel : 600€ (forfait de 3 heures)• Heure d'accompagnement complémentaire : 250€/heure
--------------------------------	--